Image not found or type unknown

Assignation et défendeur décédé

Par **SKOULEN**, le **01/05/2021** à **22:19**

Bonjour,

Si l'on veut intenter un procès contre une personne qui vous a causé un préjudice ou qui n'a pas bien rempli ses obligations à votre égard et que l'on s'aperçoit que cette personne est décédée, peut-on agir contre ses héritiers ? (Je ne parle pas des dettes éventuellement déjà existantes qui sont transférées automatiquement aux héritiers acceptant la succession, mais de griefs à faire valoir qui n'avaient pas encore été évoqués du vivant de la personne).

J'ai déjà posé cette question, mais il ne m'a pas été répondu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés